



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 janvier 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Présenté conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter des rapports au moins tous les quatre mois sur la situation en Somalie et les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, et au paragraphe 13 de la résolution 1872 (2009) du Conseil, par laquelle celui-ci m'a prié de prendre les mesures définies aux paragraphes 82 à 86 de mon rapport du 16 avril 2009 (S/2009/210) et de lui rendre compte des progrès réalisés, le présent rapport consolidé, qui constitue une mise à jour des principaux faits nouveaux intervenus en Somalie depuis mes derniers rapports en date du 20 juillet 2009 (S/2009/373) et du 2 octobre 2009 (S/2009/503), évalue la situation politique, la situation sur les plans de la sécurité et des droits de l'homme et la situation humanitaire, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'approche graduelle en trois phases énoncée dans mon rapport d'avril 2009. Il couvre également les activités opérationnelles de l'ONU et les mesures de lutte contre la piraterie engagées par la communauté internationale après l'établissement de mon rapport du 13 novembre 2009 (S/2009/590).

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. Le Gouvernement fédéral de transition a continué de consolider et d'élargir sa base d'appui sur trois fronts. Il a, premièrement, redoublé d'efforts pour élargir sa base d'appui parmi les principaux groupes d'opposition à Mogadiscio, deuxièmement, renforcé sa coopération avec Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ) et, troisièmement, entrepris une étude approfondie de ses relations avec les autorités régionales du « Puntland ». Un nombre de plus en plus important d'éléments de l'opposition armée ont renoncé à la violence et opté d'œuvrer pour la paix en partenariat avec le Gouvernement. Il convient de noter à cet égard la défection de Mohammed Faruq et

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



d'Ali Hassan Gheddi, deux agents de haut rang d'Al-Shabaab, avec 550 combattants environ, ce qui témoigne de divisions croissantes au sein d'Al Shabaab.

3. Le Gouvernement fédéral de transition continue de manquer de ressources stables et suffisantes pour aider les membres des groupes d'insurgés qui font défection. Au 30 novembre, il n'avait reçu que 5,6 millions des 58 millions de dollars annoncés à Bruxelles en avril 2009, dont 3 millions de dollars ont été versés directement au compte du Gouvernement fédéral de transition géré par PricewaterhouseCoopers, la société de services comptables que le Gouvernement a retenue pour améliorer sa responsabilité financière, et 2,6 millions de dollars ont été versés comme allocations aux forces de sécurité somaliennes par l'intermédiaire de l'Union africaine.

4. Suite à l'accord de coopération signé entre le Gouvernement fédéral de transition et l'ASWJ le 21 juin 2009, les deux entités explorent actuellement les modalités de mise en œuvre de la coopération politique et militaire, y compris le partage du pouvoir. Mon Représentant spécial appuie la mise en œuvre intégrale de l'accord de coopération signé le 23 août entre le Gouvernement et les autorités du « Puntland », qui porte sur la coopération politique, y compris l'installation de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante au « Puntland », et la coopération en matière de sécurité, notamment dans le domaine de la lutte contre la piraterie.

5. Signe d'une amélioration de sa fonctionnalité, le Gouvernement fédéral de transition a achevé d'établir ses prévisions budgétaires pour juillet-décembre 2009 qu'il a fixées à 55,2 millions de dollars, les prévisions de dépenses pour 2010 étant fixées à 110,4 millions de dollars. Les traitements des forces nationales de sécurité représentent la moitié du budget, le reste étant alloué aux Institutions fédérales de transition. Le budget dépend à 80 % de l'aide extérieure et le reste des recettes provient essentiellement du port et de l'aéroport de Mogadiscio. Le Gouvernement somalien, les éleveurs et les milieux d'affaires se sont tous félicités de la levée de l'interdiction par l'Arabie saoudite des importations de viande en provenance de la Somalie, mesure qui contribuera à augmenter les recettes publiques.

6. Le Gouvernement fédéral de transition s'emploie à élaborer un programme de stabilisation basé sur les priorités politiques et sociales et les priorités en matière de développement qu'il est prévu de mettre en œuvre pendant le reste de la période de transition. Il s'emploie également à faire face aux problèmes de sécurité qui empêchent le Parlement fédéral de transition de fonctionner plus efficacement. Celui-ci a repris ses travaux le 21 décembre 2009, après avoir été dans l'incapacité de se réunir pendant quatre mois consécutifs car plusieurs de ses membres se trouvaient hors du pays. Le cabinet du Gouvernement fédéral de transition a approuvé à la fois la nomination de Mohamed Omar Farah comme Président de la Cour suprême somalienne et le remplacement des chefs de l'armée et de la police aux fins de renforcer le système de sécurité interne. Le colonel Mohammed Gelle Kahiye a été nommé nouveau commandant des forces militaires et le général Ali Mohammed Hassan a pris le commandement de la Force de police somalienne.

7. Un important fait nouveau de nature à encourager d'autres pays à rétablir leur présence à Mogadiscio est la décision prise, fin octobre, par le Gouvernement djiboutien de rouvrir son ambassade à Mogadiscio, qui avait été fermée en 1991. Le 1^{er} novembre, le nouvel Ambassadeur de Djibouti a présenté ses lettres de créances au Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed.

8. En « Somaliland », il y a eu une escalade de la violence au début du mois de septembre après que la Commission électorale nationale a annoncé le report de l'élection présidentielle qui devait se tenir le 27 septembre. C'était le cinquième report de cette élection qui avait été initialement prévue pour avril 2008. Les tensions qui ont suivi se sont apaisées avec la prorogation d'un mois des mandats du Président et du Vice-Président et la signature le 30 septembre d'un mémorandum d'accord entre le Parti démocratique populaire allié (UDUB), parti au pouvoir, et les deux partis d'opposition, Kulmiye et le Parti de la justice et du bien-être (UCID). Le mémorandum, négocié par l'intermédiaire de l'Éthiopie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a souligné les mesures à prendre en vue de la tenue de l'élection présidentielle. Aux termes du mémorandum, les trois partis politiques sont convenus de reporter les élections en attendant la fin de l'enregistrement des électeurs; d'avancer la date de l'élection présidentielle et de la tenir avant les élections aux conseils locaux; de mettre en place une nouvelle commission électorale nationale au niveau local et de créer un comité technique chargé de mettre en œuvre les mesures de confiance et de faciliter une approche consensuelle des problèmes à venir. Je suis heureux de constater que des progrès ont été accomplis et que les nouveaux membres de la Commission ont prêté serment le 28 octobre.

9. La situation politique dans la région autonome du « Puntland » est restée calme dans l'ensemble malgré des incidents violents liés à des affrontements entre les clans, allant de pair avec des enlèvements et des assassinats. Les autorités du « Puntland » ont également commencé un programme visant à accélérer les poursuites engagées contre les pirates présumés.

10. Le processus d'élaboration de la constitution pour la Somalie s'est accéléré à la mi-octobre avec la reconstitution de la Commission constitutionnelle fédérale indépendante, dont le nombre de membres a été porté à 30, soit le double de sa composition initiale, y compris six femmes commissaires. Le groupe de partenaires internationaux a relancé les programmes de renforcement des capacités et établi un partenariat avec le Ministère des affaires constitutionnelles et fédérales pour formuler un plan d'action destiné à orienter le processus d'élaboration de la constitution au cours des trois prochains mois. Il est prévu d'organiser à Djibouti un cours d'orientation auquel participeront la Commission, une délégation du « Puntland » et des membres du Parlement.

11. Le Groupe de contact international pour la Somalie a continué de mobiliser l'appui pour le processus de réconciliation. À la suite d'une réunion tenue le 23 septembre en marge de la session de l'Assemblée générale, à la demande du Premier Ministre du Kenya, M. Odinga, et du Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Frattini, le Groupe de contact a convoqué à Bruxelles, le 29 octobre, une séance de travail informelle accueillie par la Présidence de l'Union européenne et la Commission européenne. Le Premier Ministre somalien, M. Charmarke, a prié instamment les donateurs d'alléger certaines conditionnalités qui entravent le flux d'assistance au Gouvernement fédéral de transition, tandis que les partenaires internationaux ont demandé à celui-ci de fournir plus d'orientations pour la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti et des tâches de la transition.

12. Une réunion du Groupe de contact international, qui était accueillie par l'Organisation de la Conférence islamique, s'est tenue le 17 décembre à Djedda (Arabie saoudite). Le Gouvernement a présenté sa stratégie pour 2010, qui porte sur : a) la réconciliation et le dialogue; b) la sécurité; c) la tenue d'une conférence internationale sur le relèvement et la reconstruction; et d) la création de mécanismes de coordination entre le Gouvernement et la communauté internationale. Le Groupe de contact international a réaffirmé que le processus de Djibouti demeurerait le cadre dans lequel devaient être entreprises toutes les actions internationales. Il a instamment prié la communauté internationale de prêter au Gouvernement un appui concret et direct, lorsque cela est possible. Il l'a en outre invitée à fournir dans les meilleurs délais une assistance coordonnée et soutenue pour la mise en place des institutions nationales chargées de la sécurité, y compris en aidant à payer les allocations versées aux recrues ayant reçu une formation. À cette occasion, l'OCI a annoncé qu'elle avait l'intention d'ouvrir un bureau à Mogadiscio en janvier 2010 et de mener des activités humanitaires et de relèvement d'un montant de 50 millions de dollars. Enfin, le Groupe de contact a décidé d'organiser dans un avenir proche une conférence internationale sur le relèvement et la reconstruction, comme prévu dans l'Accord de Djibouti.

13. Au cours de la période considérée, le Président Sharif a effectué plusieurs voyages à l'étranger dans le cadre de ses efforts en vue de mobiliser des ressources financières, en attendant que soient libérés les fonds annoncés à la conférence de Bruxelles. Dans son discours à l'Assemblée générale à New York, le 25 septembre, il a lancé de nouveau un appel pour qu'une aide d'urgence soit versée au Gouvernement fédéral de transition et a souligné les priorités de son gouvernement, à savoir, l'amélioration de la situation en matière de sécurité, la promotion de la réconciliation et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire. Il s'est par ailleurs rendu aux États-Unis d'Amérique, au Koweït et au Yémen, où il a informé les autorités de l'action que mène son gouvernement pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie. Il a réaffirmé l'engagement de son pays à poursuivre le dialogue aussi bien avec l'opposition politique qu'avec les groupes armés.

14. Dans ses efforts pour mobiliser la diaspora somalienne, le Président Sharif s'est rendu dans le Minnesota, l'Ohio et l'Illinois, où se trouvent les plus importantes communautés somaliennes aux États-Unis. Il s'est entretenu avec un groupe représentatif de la communauté somalienne et a pris la parole lors d'une grande manifestation.

15. Dans le cadre de l'action des Nations Unies en faveur de la paix en Somalie, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, s'est rendu dans la région du 21 au 23 octobre. Au cours de ses entretiens avec les Présidents du Kenya, du Burundi et de l'Ouganda, il a discuté de l'action à mener pour promouvoir la stabilité et la réconciliation nationale en Somalie. Il a réaffirmé l'engagement de l'ONU à soutenir le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). À Nairobi, il s'est entretenu avec le Premier Ministre somalien. Lors d'une réunion séparée tenue à Nairobi avec des représentants du corps diplomatique et de l'équipe de pays des Nations Unies, il a déploré le faible niveau de l'aide internationale au Gouvernement fédéral de transition et les retards considérables enregistrés en ce qui concerne la libération des fonds annoncés à la conférence de Bruxelles.

B. Situation en matière de sécurité

16. L'insécurité reste généralisée en Somalie. Le 3 décembre, un attentat terroriste a été perpétré au cours d'une cérémonie de remise des diplômes à des étudiants en médecine dans un hôtel de Mogadiscio. Vingt-trois personnes au moins auraient été tuées, dont trois ministres du Gouvernement, des étudiants diplômés participant à la cérémonie et des journalistes. De plus, des membres du personnel enseignant, des parlementaires et des membres des familles des étudiants ont été blessés. Le 3 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations d'urgence et a publié une déclaration du Président (S/PRST/2009/31) dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste, demandé instamment qu'une enquête approfondie soit menée et que les auteurs de cet attentat soient rapidement traduits en justice.

17. En octobre, à deux occasions, des groupes d'insurgés ont lancé une attaque au mortier contre l'appareil transportant le Président Sharif. La tension à Mogadiscio entre Al-Shabaab et Hizbul Islam a entraîné une intensification des affrontements entre les deux groupes.

18. Les affrontements à Mogadiscio ont continué de restreindre la capacité de la communauté internationale d'exécuter pleinement des programmes humanitaires essentiels. À Bay et à Bakool, Al-Shabaab a continué d'empêcher le retour de la présence des Nations Unies, insistant pour qu'un mémorandum d'accord soit signé et que des frais d'enregistrement, s'élevant à plusieurs milliers de dollars pour chacun des organismes des Nations Unies, soient versés avant que les institutions en question ne soient autorisées à retourner dans la zone. Cette situation a entraîné des perturbations dans la présence du personnel international du Programme alimentaire mondial (PAM) et de World Vision, qui ont toutefois poursuivi leurs programmes sous la supervision du personnel national.

19. Si Mogadiscio est resté le principal champ d'action des insurgés, des affrontements ont néanmoins eu lieu dans d'autres parties du pays, notamment à Beledweyne et Kismayo, ainsi que dans les régions de Gedo et de Bakool. La tension est restée vive dans les régions septentrionales de Galgaduud et de Mudug, plusieurs affrontements ayant opposé des groupes armés rivaux. Les tensions entre les autorités régionales du « Puntland » et du « Somaliland » ne se sont pas apaisées. Le « Puntland » est devenu de plus en plus instable suite à plusieurs incidents violents, y compris des assassinats. Les efforts menés par les autorités du « Puntland » pour améliorer la situation en matière de sécurité ont été compromis lorsqu'un juge de haut rang et un membre du parlement ont été assassinés le même jour par des hommes armés non identifiés. Le juge était connu pour avoir imposé de lourdes peines à des membres d'Al-Shabaab, à des trafiquants d'êtres humains et à des pirates.

20. À Kismayo, les combats se sont poursuivis entre Al-Shabaab et Hizbul Islam pour le contrôle de la région. Une série d'assassinats ciblés perpétrés par les deux groupes rivaux ont coûté la vie à plusieurs hauts membres de l'un et l'autre groupe. Il semble que ces assassinats aient été déclenchés par la réémergence des seigneurs de guerre claniques ayant des motivations économiques plutôt qu'idéologiques ou stratégiques.

C. Piraterie

21. Le 13 novembre 2009, j'ai présenté mon rapport (S/2009/590) sur les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes et sur la mise en œuvre de la résolution 1846 (2008). Le 30 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1897 (2009) par laquelle il a notamment décidé de reconduire pour une période de 12 mois les autorisations accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

22. Des réunions des Groupes de travail 1 et 2 du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes se sont tenues les 16 et 17 novembre et les 26 et 27 novembre respectivement. Le Groupe de travail 1 a entrepris une importante évaluation des besoins afin d'élaborer un cadre de la capacité régionale en matière de lutte contre la piraterie. Le Secrétariat de l'ONU, en coordination étroite avec l'Organisation maritime internationale, est prêt à apporter son concours au Groupe de contact pour l'exécution de certains projets.

23. La saison de la mousson étant passée, les pirates ont repris leurs attaques contre les bateaux en haute mer. Si aucune de ces attaques n'a abouti dans le golfe d'Aden depuis juillet, ils attaquent à présent les bateaux, parfois jusqu'à 1 000 miles nautiques au large des côtes somaliennes dans l'océan indien, mettant en jeu des moyens perfectionnés. Le 17 novembre, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont encore prorogé d'un an l'opération Atalante de l'Union européenne contre la piraterie dans l'océan Indien. Le déploiement de bâtiments de guerre par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'opération Atalante, ainsi que d'autres initiatives prises individuellement par des pays tels que la Chine, le Japon, la République islamique d'Iran, la Corée du Sud et la Fédération de Russie ont continué d'avoir un effet positif. La présence de la marine internationale au large des côtes somaliennes a rendu beaucoup plus coûteuses les opérations de piraterie dans cette région.

D. Situation humanitaire

24. La situation humanitaire en Somalie demeure critique. Qui plus est, selon le rapport publié par le Système d'alerte rapide aux risques de famine en octobre, la situation en matière de sécurité alimentaire ne s'améliorera pas avant mars 2010 et l'impact de la sécheresse actuelle continuera de se faire sentir. Plus de 3,6 millions de Somaliens, soit près de 50 % de la population totale, continueront d'avoir besoin d'une assistance humanitaire ou d'un appui pour gagner leur vie jusqu'en 2010. La présence d'éléments durs d'Al-Shabaab, qui sont hostiles aux organisations humanitaires, a eu pour effet de réduire encore l'espace humanitaire. Les déclarations enflammées prononcées contre les organismes de secours qui sont soupçonnés d'entacher les pratiques islamiques, les menaces proférées contre le personnel humanitaire, le refus explicite de l'aide alimentaire étrangère et les exigences de « frais d'enregistrement » se sont intensifiés, limitant la capacité des organisations humanitaires de répondre aux besoins. Cela étant, les efforts visant à assurer le maintien de ces services sont actuellement renforcés afin de poursuivre les opérations d'aide alimentaire indispensables dans le sud et le centre de la Somalie et d'empêcher des mouvements de population à grande échelle. La priorité sera accordée à l'aide humanitaire destinée à Mogadishu, Afgooye et aux régions touchées par la sécheresse dans le sud et le centre de la Somalie, qui revêtent une

importance critique. Mogadishu et Afgooye abritent quelque 400 000 et 460 000 personnes déplacées, respectivement, ainsi que d'autres personnes bénéficiant d'une aide.

25. L'accès aux populations touchées continue de mettre à mal la capacité d'intervention des agences humanitaires et l'espace humanitaire est davantage rétréci par les attaques répétées contre les agents humanitaires. En novembre, le nombre total des personnes déplacées en Somalie avait atteint 1 550 000, dont 93 % sont concentrées dans les régions du sud et du centre, y compris 524 000 dans le corridor d'Afgooye. Ces tendances en matière de déplacement de population devraient se poursuivre en 2010. Lors de sa visite en Somalie du 14 au 21 octobre, mon Représentant pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, a exprimé ses préoccupations face à l'appui limité fourni aux personnes déplacées; il a demandé à tous les acteurs d'accorder l'accès humanitaire pour que les agents humanitaires puissent travailler en toute sécurité et de soutenir l'acheminement, actuellement limité, de l'aide humanitaire dont les populations ont besoin de toute urgence.

26. Alors que les besoins humanitaires ont augmenté en 2009, il y a eu une baisse sensible du financement humanitaire. À la fin novembre, la procédure d'appel global de 2009 pour la Somalie n'était financée qu'à 60 %, 512 millions de dollars ayant été reçus sur les 851 millions de dollars nécessaires. La lenteur du décaissement de nouveaux financements et la réduction globale du financement total ont eu une incidence directe sur l'action humanitaire en Somalie. La réduction des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé dans l'ensemble du pays s'est traduite par une augmentation des risques de diarrhée liquide aiguë. Les faibles niveaux de financement et les ruptures de canalisation ont entraîné une réduction ou un report des rations et obligé à revoir les priorités des interventions visant à assurer la survie.

27. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a aidé à maintenir les activités humanitaires de base face à la réduction des financements. En octobre, il avait alloué 27,3 millions de dollars à sept organismes des Nations Unies pour des programmes visant à assurer la survie, ainsi que pour des services vitaux de transport aérien pour la communauté humanitaire, dont la réfection de pistes d'atterrissage qui sont d'une importance vitale. Au 1^{er} novembre, le Fonds d'intervention humanitaire pour la Somalie, un fonds de financement commun des situations d'urgence administré localement, avait alloué 8,6 millions de dollars à 42 projets.

E. Droits de l'homme et protection des civils

28. Les groupes armés, dont Al-Shabaab, ont continué d'attaquer le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM à partir de zones fréquentées par des civils. La nature urbaine du conflit et le fait que, bien souvent, les parties ne limitent pas les combats à des cibles militaires clairement identifiées exposent inévitablement les civils à de grands risques dans les zones concernées.

29. Les personnes déplacées et les réfugiés ont notamment rapporté qu'ils avaient été victimes de viols, de pillages et de châtiments corporels alors qu'ils s'enfuyaient. Des informations faisant état de violences sexuelles et sexistes dans les camps de personnes déplacées, en particulier dans le « Puntland » et le « Somaliland » étaient particulièrement inquiétantes.

30. Al-Shabaab et d'autres groupes armés ont continué de violer les droits des femmes dans le sud et le centre du pays. Les femmes risquent la détention arbitraire et sont soumises à une restriction de leur liberté de circulation et d'autres formes de violation pour non-obéissance aux ordres, notamment le non-respect du code vestimentaire. Les traitements inhumains et dégradants de plus en plus fréquents, tels que la lapidation, l'amputation, la flagellation et d'autres châtiments corporels, constituent un grave sujet de préoccupation. Les Somaliens vivant dans les zones contrôlées par les insurgés seraient jugés par des « tribunaux » établis par Al-Shabaab, sans garantie d'une procédure régulière, et sur la base de l'interprétation que cette organisation fait de la charia. En novembre, deux femmes qui avaient été jugées coupables d'adultère par les tribunaux d'Al-Shabaab ont été lapidées à mort à Wajid et un homme a été lapidé à mort à Merka pour viol.

31. En outre, les journalistes n'ont cessé de faire l'objet de menaces et de détentions arbitraires de courte durée, en particulier à Baidoa et à Kismayo. En 2009, neuf journalistes ont été assassinés à Mogadiscio, Afgooye et Beledweyne. Ces violations ont entraîné la fermeture de Radio Warsan, Jubba Radio et d'une autre station de radio à Baidoa et poussé plusieurs journalistes à s'enfuir au Kenya, en Ouganda et à Djibouti.

32. Des centaines d'enfants ont été blessés, tués ou mutilés, conséquence directe du conflit. Le Somalia Protection Monitoring Network a confirmé les informations selon lesquelles au moins 350 enfants ont été blessés et 175 tués par le conflit. Dans le sud et le centre de la Somalie, il existe des preuves que les enfants sont exposés au risque de recrutement dans les forces armées de toutes les parties aux conflits.

33. Le 2 octobre, à la suite d'un exposé au Conseil des droits de l'homme par l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, le Conseil a adopté sa résolution 12/26 dans laquelle il a demandé à toutes les parties de s'abstenir de toute forme de violence contre la population civile, de prévenir les violations des droits de l'homme et d'y mettre fin. Il a également demandé d'accroître l'assistance technique pour aider à prévenir les violations et les exactions.

34. Le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral de transition a annoncé son intention de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, mesure sans précédent, et a convenu de créer un comité qui sera chargé d'harmoniser les dispositions de la Convention avec la législation nationale et la charia. La Somalie est déjà partie à quatre autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

35. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie mènent des discussions avec le Gouvernement fédéral de transition sur la mise en œuvre du cadre de coopération technique mentionné dans mon rapport précédent, notamment sur l'évaluation des options concernant l'élaboration de la documentation et l'établissement des cartes, conformément à l'article 9 de l'Accord de Djibouti.

III. Mobilisation des ressources

36. Le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ont organisé le 9 octobre 2009 à New York une réunion des principaux

pays donateurs pour faire le point du décaissement des contributions confirmées. Les pays donateurs étaient conscients de la nécessité de verser le solde non acquitté de leurs contributions et ils ont convenu de coordonner la formation des forces de sécurité dans le cadre du Comité mixte de sécurité. La Commission européenne a annoncé qu'elle était parvenue à un accord avec l'Union africaine sur le budget de celle-ci et que la première tranche des fonds devrait être versée d'ici à décembre 2009, après la signature d'un accord de contribution.

37. Au 30 novembre 2009, le montant total des contributions honorées est passé de 69,8 millions de dollars à 77,7 millions de dollars, grâce aux versements effectués par les Philippines, la Norvège, le Danemark et la Commission européenne. De ce fait, 39 % des contributions confirmées ont à présent été reçues et les contributions non acquittées s'élèvent à 121 millions de dollars sur un montant total de contributions confirmées de 198,7 millions de dollars. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les institutions de sécurité somaliennes a reçu environ 851 000 dollars et le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM 25 millions de dollars. En outre, les donateurs ont versé directement quelque 3 millions de dollars au Gouvernement fédéral de transition et l'Union africaine a reçu un montant total de 16,6 millions de dollars sur le plan bilatéral.

38. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de discuter avec les donateurs d'arrangements acceptables pour le paiement des allocations, y compris 15 mois d'arriérés, à 2 500 membres du personnel de la police civile formés et certifiés. En novembre, la Commission européenne avait libéré environ 4 millions d'euros sur les 13 millions d'euros annoncés pour le financement du programme « État de droit et sécurité » du PNUD. Le paiement des arriérés dus à la police a commencé le 5 décembre 2009 et a ensuite été suspendu pour des raisons opérationnelles à la demande du Gouvernement. Il devrait reprendre avant le 31 décembre.

39. En juillet 2009, l'ONU avait mobilisé 117 millions de dollars pour les activités de relèvement et de développement dans l'ensemble de la Somalie. Sur ce montant, 61 millions de dollars étaient réservés pour le sud et le centre du pays, dont 32 millions de dollars pour le « Somaliland » et 25 millions pour le « Puntland ». Le 3 décembre, la procédure d'appel global de 2010 pour la Somalie était lancée à Nairobi pour un montant total de 689 millions de dollars destiné à répondre aux besoins humanitaires les plus pressants, notamment pour financer des interventions visant à assurer la survie, des activités permettant d'aider les gens à gagner leur vie, un ensemble minimal de services de base et des mesures de protection des Somaliens les plus vulnérables.

IV. Application de la résolution 1872 (2009)

A. Bilan de la mise en œuvre de l'approche progressive

40. L'Organisation des Nations Unies continue de mener les activités prescrites par la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité, dans le cadre d'une approche progressive en trois phases mises en œuvre par l'AMISOM et des partenaires internationaux, nationaux et locaux. À la fin novembre, les programmes critiques des Nations Unies, humanitaires et autres, se poursuivaient dans la plupart des régions de la Somalie, avec 775 agents recrutés sur le plan national et

57 fonctionnaires internationaux déployés dans tout le pays, y compris dans le « Puntland » et le « Somaliland ».

41. Malgré des conditions de sécurité difficiles, des fonctionnaires se sont fréquemment rendus à Mogadiscio pour y contrôler les opérations et apporter un appui au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM. Au cours de la période considérée, de hauts fonctionnaires du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, du Service de la lutte antimines, du Département de la sûreté et de la sécurité et de fonds, programmes et organismes des Nations Unies se sont rendus à Mogadiscio à 17 reprises dans le cadre des activités prescrites, ce qui a aidé le Gouvernement fédéral de transition dans son travail d'élaboration de politiques et de planification pour le reste de la période de transition et permis au Bureau d'appui de mieux planifier ses activités de renforcement des capacités de l'AMISOM et de créer de meilleures conditions pour le déploiement de troupes supplémentaires. Le Bureau, outre qu'il s'emploie à améliorer les conditions de vie, la sécurité des périmètres et les infrastructures pour l'AMISOM, fournit des équipements de vie et installe du matériel de communication, de transport et de génie indispensable.

42. Parallèlement, l'ONU continue d'élaborer des plans pour l'expansion de sa présence physique à Mogadiscio. La deuxième phase de l'approche progressive sera tout d'abord mise en œuvre à Mogadiscio avec le déploiement de fonctionnaires internationaux en mission pour de courtes périodes, en fonction des priorités du programme. À ce sujet, mon Représentant spécial et le Président de la Somalie ont examiné divers plans prévoyant le déploiement de personnel recruté sur le plan national et international à Mogadiscio, Baidoa et Kisamyo. Dans l'intervalle, des représentants du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continueront de se rendre à Mogadiscio pour de courtes périodes, en attendant que la situation se stabilise sur le plan de la sécurité.

43. Le 9 octobre, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, Gregory Starr, s'est rendu à Mogadiscio pour étudier les moyens d'assurer la sécurité de la « présence allégée ». Il a rencontré des représentants de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition, dont le Premier Ministre, M. Sharmarke, et s'est rendu dans des endroits stratégiques de Mogadiscio. Il a indiqué que la sécurité était certes un problème à Mogadiscio, mais qu'il serait possible de mettre en place dans la capitale somalienne des installations qui permettraient au personnel international des Nations Unies d'y passer beaucoup plus de temps dans des conditions de sécurité relativement bonnes. Compte tenu de cette conclusion, les préparatifs relatifs à l'instauration d'une présence permanente des Nations Unies se poursuivent. Le Gouvernement accueillerait favorablement une telle présence, qu'il considère comme cruciale pour la stabilisation, le renforcement des institutions publiques et l'amélioration de l'accès humanitaire.

44. Le Bureau politique entend surtout renforcer sa présence dans le « Somaliland » et le « Puntland ». Je compte que cette présence fera beaucoup pour stabiliser la situation au niveau national, aidera à calmer le jeu entre le Gouvernement fédéral de transition, le « Somaliland » et le « Puntland », et consolidera le processus d'élaboration d'une constitution qui déterminera l'avenir politique de la Somalie. Elle contribuera aussi au règlement d'autres problèmes locaux, notamment le processus de stabilisation et le différend territorial entre le « Somaliland » et le « Puntland » concernant les régions de Sool et de Sanaag. En

outre, une coopération étroite entre le Bureau politique et les autorités du « Puntland » facilitera l'application de l'Accord de Djibouti et permettra d'aller aux causes profondes de la piraterie. Le Bureau politique sera aussi mieux à même de coordonner et d'harmoniser les préparatifs d'une conférence internationale sur le relèvement et le développement de la Somalie.

B. Renforcement du processus politique

45. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a eu des contacts réguliers avec les pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Commission de l'Union africaine et des dirigeants de la région, qu'il s'est efforcé de convaincre d'apporter leur appui politique à l'application de l'Accord de Djibouti. Il a également eu des contacts plus fréquents qu'auparavant avec des représentants de la diaspora somalienne en Europe et aux États-Unis. Du 1^{er} au 5 décembre, il était à Tokyo, où l'avait invité le Gouvernement japonais. Les échanges ont porté surtout sur le meilleur moyen d'aider le Gouvernement fédéral de transition et de stabiliser l'ensemble de la Corne de l'Afrique. Les efforts de sensibilisation de ce type visent à remobiliser la communauté internationale afin qu'elle aide le Gouvernement à renforcer la sécurité et la stabilité et à établir les institutions indispensables à la gestion des affaires publiques.

46. Le Comité de haut niveau a officiellement repris ses activités à Nairobi, le 23 octobre, sous une forme nouvelle. Il réunit désormais le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale; ses membres, plus nombreux, comprennent le Bureau politique, l'AMISOM, des représentants des pays qui fournissent des contingents et d'autres membres de la communauté internationale. M. Sharmarke et M. Pascoe, Secrétaire général adjoint, ont présidé la réunion, qui a porté sur un réaménagement du partenariat entre la Somalie et la communauté internationale dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de la justice et de la réconciliation et de l'assistance humanitaire. Le Comité de haut niveau devrait se réunir tous les mois pour examiner des questions concrètes touchant la coopération entre le Gouvernement et la communauté internationale et arrêter des priorités pour les tâches dont le Gouvernement doit s'acquitter durant la période de transition.

47. Le 2 novembre 2009, une réunion consultative de l'Union africaine, des pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, du Gouvernement fédéral de transition et de divers partenaires a eu lieu à Addis-Abeba. Les participants ont constaté qu'il n'y avait pas eu de progrès significatif sur le plan politique. Ils ont exhorté le Gouvernement à raffermir et à étendre son autorité, surtout en renforçant les institutions de sécurité et en élaborant une stratégie de communication efficace. Le Ministre de la défense du Gouvernement a fait observer que le manque de ressources et le non-paiement des membres des forces de sécurité étaient de sérieux obstacles à l'expansion du contrôle territorial du Gouvernement.

48. Le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M. Nicolas Bwakira, a réaffirmé que le mandat de l'AMISOM était suffisamment solide et souple pour que la Mission puisse fonctionner efficacement et que seules les règles d'engagement avaient besoin d'être revues. Le non-versement de l'indemnité journalière aux soldats de l'AMISOM, l'accumulation d'arriérés au titre des indemnités de décès et l'absence de progrès dans le remboursement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents

demeuraient problématiques. Les participants ont engagé les donateurs à lever les réserves qui empêchaient que les remboursements soient faits au titre des catégories de matériel les plus onéreuses et ont préconisé la recherche d'autres sources de financement. Ils ont aussi souligné que l'AMISOM avait besoin de renforts et de matériel supplémentaire, ainsi que de moyens aériens et navals plus importants. M. Boubakar Diarra a succédé à M. Bwakira le 1^{er} décembre.

C. Progrès accomplis sur la voie du déploiement complet et du renforcement de l'AMISOM

49. L'AMISOM a continué de jouer un rôle important et appréciable, menant ses activités dans des conditions difficiles. Cela étant, elle continue de rencontrer divers obstacles, surtout en ce qui concerne la constitution des forces et le matériel. Depuis la parution de mon rapport précédent, ses effectifs n'ont pas changé; ils demeurent d'environ six bataillons, soit 65 % du total autorisé. Le déploiement de deux bataillons supplémentaires, l'un ougandais et l'autre burundais, ainsi que de 400 hommes devant être fournis par Djibouti, a été retardé pour des raisons logistiques. L'Union africaine a demandé des renforts spécialisés dans les domaines des services médicaux, du génie et de la police militaire.

50. L'équipe de planification des Nations Unies à Addis-Abeba a continué d'apporter un appui au siège de l'Union africaine, sur le plan de la planification et des activités opérationnelles, pour le déploiement de l'AMISOM et en particulier pour les préparatifs nécessaires au déploiement de trois bataillons et de 22 officiers d'état major supplémentaires provenant de huit pays d'Afrique. Elle apporte également un appui dynamique à la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et au Groupe de la planification stratégique et de la gestion. Le Département des opérations de maintien de la paix a lui aussi continué d'aider l'Union africaine à élaborer différents plans.

51. Le fait que les indemnités auxquelles ont droit les militaires de l'AMISOM ne sont versées qu'irrégulièrement et qu'il n'y a pas assez de fonds pour que les remboursements puissent être effectués au titre des catégories de matériel militaire les plus onéreuses est devenu source d'inquiétude et de frustration pour les pays qui fournissent des contingents, le Burundi et l'Ouganda. À cause de ces problèmes, l'Union africaine risque d'avoir du mal à trouver les contingents supplémentaires dont elle a besoin pour doter l'AMISOM de tous les effectifs prévus. En outre, la Mission pourrait avoir besoin sous peu de moyens militaires spécialisés et d'unités de soutien pour gagner en efficacité opérationnelle et améliorer les conditions de sécurité.

52. Bien que la composante police de l'AMISOM ait été évacuée de Mogadiscio après l'attentat suicide dirigé contre le quartier général de la Mission le 17 septembre 2009, le groupe a continué de former, au Ghana et au Kenya, 61 policiers de l'Union africaine qui seront déployés à Mogadiscio si les conditions de sécurité le permettent.

53. Le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM a continué de fournir un appui logistique à la Mission, notamment des rations, des aliments frais, des articles médicaux et du carburant. Après l'attentat terroriste dirigé contre le quartier général de la Mission à Mogadiscio, il s'est concentré sur l'appui au renforcement de la sécurité et a fourni en priorité des clôtures et des dispositifs de contrôle des accès et

de protection pour les installations essentielles. Des contrats ont été signés pour la construction du nouveau quartier général de la force de l'AMISOM et d'un hôpital de niveau II. Ces bâtiments, qui répondront aux normes du Département de la sûreté et de la sécurité, seront des lieux sûrs pour les civils, les militaires et les policiers de la Mission, ainsi que pour le personnel du Bureau politique et du Bureau d'appui. Ils pourront être en partie utilisés à partir de mars 2010. Les services d'évacuation sanitaire et d'hospitalisation de Nairobi sont à présent opérationnels et du matériel médical supplémentaire a été installé à l'hôpital de campagne de l'AMISOM à Mogadiscio. Le siège de l'Union africaine est en train d'être équipé de moyens de communication par satellite qui lui permettront de se mettre en rapport par visioconférence et par téléphone avec les quartiers généraux de l'AMISOM à Nairobi et Mogadiscio.

54. La situation sur le terrain et la façon dont les médias présentent ce qui se passe en Somalie posent un problème à l'AMISOM sur le plan de la communication. Dans le cadre du dispositif de soutien logistique, le Bureau d'appui aide l'AMISOM à mettre en œuvre sa stratégie de communication; il a ainsi mis sur pied une chaîne de radio qui, dès décembre, pourra diffuser dans tout le pays en ondes courtes et en FM. L'Équipe de planification des Nations Unies aide l'AMISOM à élaborer pour la presse écrite et la presse en ligne des messages visant à faire comprendre à la diaspora somalienne, aux citoyens et à des partenaires potentiels les progrès accomplis et les possibilités qui en découlent.

55. Les liaisons maritimes et aériennes que le Bureau d'appui a mises en place entre Mombasa et Mogadiscio par l'intermédiaire de sociétés commerciales sont opérationnelles. L'approvisionnement se fait principalement par voie maritime, l'opération Atalante de la force navale de l'Union européenne escortant les navires qui arrivent à Mogadiscio ou en repartent. Un petit détachement maritime de l'AMISOM continue de patrouiller les côtes. Toutefois, une détérioration générale de l'état des vedettes utilisées et le fait que la mer est très agitée le long de la côte interrompt souvent les patrouilles de sécurité. Par conséquent, le Bureau d'appui a lancé la procédure d'achat de vedettes maritimes supplémentaires pour que l'AMISOM ait davantage de moyens pour patrouiller en haute mer et puisse mener des opérations de sécurité dans un rayon plus grand autour du port de Mogadiscio, y compris pour la surveillance des aéronefs qui approchent de l'aéroport.

56. Les conditions de sécurité qui règnent à Mogadiscio continueront d'influer sur des éléments essentiels du dispositif d'appui. Avec ses effectifs actuels, et compte tenu du caractère urbain du conflit, l'AMISOM n'est pas en mesure de sécuriser une zone assez grande pour que le port et l'aéroport de Mogadiscio soient à l'abri des tirs de mortier. Des navires de ravitaillement arrivant de Mombasa ont été attaqués par des insurgés. Depuis que les navires sont escortés par l'opération ATALANTA et que d'autres opérations sont menées dans le port, il n'a plus été signalé d'attaque. Toutefois, le port de Mogadiscio demeure très exposé aux attaques des insurgés et des pirates et, à l'heure actuelle, le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM ne disposent que de moyens maritimes très limités pour le défendre.

57. Le 19 octobre, l'ONU a commencé à former 16 soldats du contingent ougandais de l'AMISOM dans le cadre d'un stage de six semaines sur les engins explosifs. Un autre stage sera organisé pour le contingent burundais. À la suite de la conférence qui a eu lieu à Nairobi le 5 octobre, des groupes de travail sur les politiques et sur les questions techniques ont été créés aux fins de la coordination de

l'appui que la communauté internationale fournit à l'AMISOM pour la gestion des explosifs. La création d'un centre permanent de commandement et de formation à la gestion des engins explosifs a été reportée à la suite de l'attentat du 17 septembre et l'achèvement des travaux est à présent prévu pour mars 2010. Un centre provisoire, que peuvent occuper 20 personnes, commencera à fonctionner en décembre 2009.

D. Renforcement des institutions de sécurité somaliennes

58. Tout en œuvrant à la préparation d'une stratégie de sécurité nationale conformément à la résolution 1872 (2009), l'ONU a continué d'aider le Gouvernement fédéral de transition à développer les institutions de sécurité nationales. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'évaluation des institutions chargées de l'armée, de la police, du renseignement, de la justice, du système pénitentiaire et du secteur financier, ainsi qu'en ce qui concerne la définition de priorités.

Politiques et coordination

59. Le développement des institutions du secteur de la sécurité a pour principal objectif le maintien et le renforcement de la sécurité à Mogadiscio, lequel est indispensable pour que le Gouvernement fédéral de transition devienne pleinement opérationnel. Le Comité mixte de sécurité et ses groupes de travail techniques sont essentiels pour l'adoption d'une démarche globale comportant notamment la formulation de politiques, d'une doctrine nationale et de plans de sécurité, et la mise à jour de ceux qui existent, ainsi que pour le renforcement des différentes institutions du secteur de la sécurité, y compris dans le « Somaliland » et le « Puntland ». Aux fins du renforcement des capacités, des activités de formation touchant l'élaboration de l'architecture du secteur de la sécurité seront organisées et une assistance sera fournie pour l'élaboration des politiques de défense et la révision des politiques et règlements régissant la conduite des forces armées et de la police. Il est également prévu de dépêcher dans deux pays qui ont reconstruit leurs institutions après une guerre civile des missions chargées de faire le bilan de l'expérience.

60. Un groupe dirigé par le Bureau politique des Nations Unies en Somalie et les États-Unis et comprenant des membres de l'Union européenne, de l'Union africaine et du Gouvernement fédéral de transition vient d'achever une mission d'évaluation du secteur de la sécurité somalien. Des consultations ont eu lieu avec des membres haut placés du Gouvernement et des représentants de la Commission européenne, de l'Union africaine et de l'AMISOM. En outre, un atelier de réflexion sur la voie à suivre a réuni des experts techniques et des conseillers du Gouvernement, de l'ONU, de l'Union africaine, de l'AMISOM et de la communauté internationale, y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Des programmes touchant l'armée, la police, le renseignement, la justice et le système pénitentiaire et le secteur financier seront élaborés sur la base de cette évaluation, par l'intermédiaire du Comité mixte de sécurité.

61. Les 12 octobre et 9 décembre, le Comité mixte de sécurité a, sous sa nouvelle forme, tenu deux réunions sur l'élaboration d'un programme commun et d'une doctrine opérationnelle de la formation militaire devant permettre au Gouvernement fédéral de transition de dispenser la formation nécessaire en Somalie. L'objectif du

Comité est d'organiser les soldats ayant suivi une formation au sein d'une force unifiée dotée d'une structure de commandement et de contrôle claire, transparente et assujettie au principe de responsabilité. Le Comité continue de se coordonner avec le Gouvernement, l'AMISOM et le Bureau d'appui, ainsi qu'avec la communauté internationale et les donateurs bilatéraux, au sujet des questions de formation de l'armée et de la police.

Armée

62. Tout en s'efforçant de renforcer ses capacités opérationnelles militaires pour pouvoir régler les problèmes de sécurité qui se posent dans l'immédiat, le Gouvernement fédéral de transition continue d'élaborer des plans à long terme pour le développement des forces de sécurité nationales. L'AMISOM continue de l'aider à réorganiser ses troupes en unités de combat capables de fonctionner selon les lois de la guerre. Toutefois, les questions du paiement, du matériel et de la réintégration des troupes du Gouvernement après leur formation demeurent problématiques.

63. Diverses activités de formation ont été menées dans le cadre d'accords bilatéraux entre le Gouvernement fédéral de transition et des États Membres. La France et Djibouti ont contribué à la formation de base, à Djibouti, de 150 et 450 soldats du Gouvernement, respectivement, de septembre à novembre 2009. De retour à Mogadiscio, les soldats formés à Djibouti participent avant leur déploiement à un programme de réintégration harmonisé de quatre semaines organisé par l'AMISOM. Le retour récent de 160 soldats qui viennent de suivre la formation aura un effet positif, quoique limité, sur les conditions de sécurité à Mogadiscio et dans les autres zones où ils ont été déployés.

64. La France a commencé à former un deuxième groupe de 350 recrues à Djibouti et le Soudan a commencé à former 120 agents de protection rapprochée. Les États-Unis continuent de fournir des fonds et un appui logistique au Gouvernement fédéral de transition; 750 soldats et 30 officiers suivent une formation intensive de neuf mois à Kampala. La Turquie, le Yémen et l'Algérie participent au transport aérien des troupes qui partent en formation ou en reviennent, et fournissent du matériel. Le Conseil des ministres de l'Union européenne a approuvé un plan de gestion de crise pour une éventuelle mission qui serait menée dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense et aurait pour but d'appuyer la formation des forces de sécurité du Gouvernement. Une fois les préparatifs en train, les formateurs de l'Union européenne devraient dispenser le programme harmonisé et approuvé.

Police

65. La formation de nouvelles recrues pour la Force de police somalienne a continué malgré les mauvaises conditions de sécurité. En novembre, 150 recrues du « Puntland » et 450 venant du sud et du centre de la Somalie ont achevé avec succès la formation dispensée dans le « Puntland » par l'École de police d'Armo. La formation, dispensée par des instructeurs somaliens formés par le PNUD, s'est déroulée suivant un programme adopté d'un commun accord et approuvé par le Gouvernement fédéral de transition. La Force de police somalienne compte actuellement 5 000 policiers. Le PNUD est en train de transférer le centre de formation de Mogadiscio – et 450 nouveaux élèves officiers – à l'École de police d'Armo. En fonction des résultats de l'évaluation des conditions de sécurité qui doit

être faite dans la capitale somalienne, une décision sera prise quant à la participation de la police de l'AMISOM à la formation des recrues de la Force de police somalienne à Mogadiscio.

66. Pour que la Force de police somalienne soit effectivement déployée à l'issue de la formation, il faudra qu'un appui nettement plus important soit apporté, et notamment que les commissariats soient remis en état, que du matériel soit fourni, que des dispositions durables soient prises pour le paiement des policiers et qu'une assistance professionnelle soit apportée, y compris sous la forme d'un système de mentorat. En ce qui concerne la question du paiement, le PNUD a facilité deux séries de versements effectués à titre pilote en février et en juin, par l'intermédiaire d'un Comité de contrôle composé de fonctionnaires du Cabinet du Premier Ministre, de la Banque centrale, du Ministère des finances et de l'intérieur et de la Force de police somalienne. Au total, 1 816 bénéficiaires ont été payés en juin; 753 autres n'ont pas pu être identifiés avec certitude au cours de la période couverte. Durant la période considérée, le PNUD a reçu 10 000 uniformes à distribuer à la Force de police somalienne, mais la distribution a été reportée car il n'y avait pas à Mogadiscio d'observateurs internationaux qui puissent veiller à ce que les uniformes soient remis aux bonnes personnes.

Justice et système pénitentiaire

67. Au cours de la période considérée, l'Équipe de pays des Nations Unies a étendu l'aide juridique apportée dans le « Somaliland » et le « Puntland ». Dans le sud et le centre de la Somalie, le PNUD a continué d'appuyer des organisations de la société civile offrant une assistance juridique, y compris, à Mogadiscio, deux organisations de femmes.

68. Dans le sud et le centre de la Somalie, le Gouvernement fédéral de transition a créé un tribunal militaire devant connaître des violations commises par ses propres soldats; plusieurs soldats auraient été jugés coupables de meurtre et condamnés à mort. Selon la loi somalienne, ceux qui sont condamnés par un tribunal militaire auront, une fois que cette juridiction fonctionnera, le droit de faire appel auprès de la Cour suprême pour différents motifs.

69. Le 11 septembre, des tirs au mortier lancés par des insurgés depuis le port ont atteint la prison de Mogadiscio, tuant quatre membres de l'administration pénitentiaire et en blessant 13 autres. En novembre, de hauts fonctionnaires de l'administration pénitentiaire se sont rendus en Ouganda pour y suivre une formation et renforcer les liens entre les services pénitentiaires somaliens et ougandais.

Désarmement, démobilisation et réintégration et sécurité des collectivités

70. Depuis la parution de mon précédent rapport, le PNUD a lancé son projet de réduction de la violence armée, dont l'objet est d'aider la société civile et les autorités locales à former des comités de sécurité locaux et de faciliter les activités de consolidation de la paix par l'intermédiaire de centres d'aiguillage et de dialogue situés partout dans le pays. Des ex-combattants seront mis au travail dans le cadre d'initiatives à forte intensité de main d'œuvre sélectionnées par la collectivité et il sera constitué une réserve de candidats formés et présélectionnés susceptibles d'être recrutés dans les forces de sécurité et les services pénitentiaires dans certaines

parties du « Puntland » et du « Somaliland » et dans six districts de Mogadiscio que contrôle le Gouvernement fédéral de transition.

71. Un atelier sur la sécurité des collectivités, qui s'est tenu en Ouganda du 21 au 25 novembre, a réuni des ministres du « Somaliland » et du « Puntland ». Le mécanisme de sécurité des collectivités a été approuvé et la coordination entre le Gouvernement et la société civile a fait l'objet d'un accord. Les ministres ont également échangé des informations sur l'évaluation des lois relatives à la maîtrise des armes légères et à l'assistance aux victimes et sur l'expérience acquise en matière d'élaboration de lois de ce type.

72. Bien que les conditions ne soient pas encore réunies pour que de plus vastes programmes de désarmement, démobilisation et réintégration puissent être menés, le fait qu'un Ministre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ait été nommé en septembre 2009 représente un premier pas vers la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination. Les 17 et 18 novembre, le Bureau politique des Nations Unies en Somalie et le PNUD ont, avec l'aide du Département des opérations de maintien de la paix, organisé avec le nouveau ministère et divers partenaires une séance de réflexion au cours de laquelle le Gouvernement fédéral de transition est convenu qu'il faudrait étudier la possibilité de créer, aux fins de la réduction de la violence armée, un mécanisme de réintégration géré par la collectivité.

E. Activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement

73. En octobre, l'insuffisance des ressources et une interruption partielle de la filière d'approvisionnement en denrées alimentaires, associées à des difficultés d'accès, ont contraint le PAM à réduire les rations et à cibler davantage les bénéficiaires pour se concentrer sur ceux qui étaient les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Par conséquent, seules 16 310 tonnes de denrées diverses ont été distribuées à 1,7 million de personnes, alors qu'il y avait 3,1 millions de nécessiteux. Le groupe de l'aide alimentaire a besoin d'urgence de 170 000 tonnes de vivres, ce qui représente un montant de 154 millions de dollars, pour secourir les Somaliens vulnérables jusqu'en avril 2010. Si des fonds ne sont pas dégagés et que la distribution de vivres est interrompue, il ne fait aucun doute que le taux de malnutrition des déplacés et des réfugiés augmentera considérablement.

74. Au début décembre 2009, 150 000 enfants souffrant de malnutrition grave recevaient un traitement nutritionnel et plus de 132 000 autres, âgés de 6 à 36 mois, risquant la malnutrition grave, recevaient des suppléments nutritifs. Jusqu'ici, en 2009, il y a eu plus de 89 000 nouvelles inscriptions scolaires dans le sud et le centre de la Somalie et dans le « Puntland », les filles comptant pour 49 %. Plus de 908 000 personnes continuent de recevoir de l'eau salubre.

75. En octobre, plus de 363 000 enfants de moins de 5 ans et de 224 000 femmes en âge de procréer ont bénéficié d'un ensemble de services de santé à impact élevé à l'occasion de la deuxième série de journées de la santé de l'enfant, organisées dans le cadre d'une campagne nationale de promotion de la survie de l'enfant. À ce jour, un million d'enfants de moins de 5 ans et plus de 800 000 femmes en âge de procréer en ont bénéficié, y compris, pour la première fois, environ 46 000 enfants

et 37 000 femmes du corridor d'Afgooye et environ 92 000 enfants et 95 000 femmes de six districts de Mogadiscio.

76. À la suite d'échanges qu'elle a eus en septembre avec le Gouvernement fédéral de transition concernant les priorités relatives à la consolidation de la paix, l'ONU apporte une assistance dans les domaines clefs définis par le Gouvernement, à savoir la création d'emplois, les services sociaux, les activités de transition et la remise en état des infrastructures. Depuis octobre, elle contribue à la création d'emplois dans les régions de Banadir, de Bakool et du moyen Juba, où plus de 4 600 ouvriers qualifiés et non qualifiés (dont 30 % de femmes et 20 % de déplacés) ont été engagés pour de courtes durées. L'ONU a remis en état les marchés aux produits laitiers et aux légumes et construit à Jowhar un centre communautaire où seront produits des matériaux de construction et où seront dispensées des activités de formation. Elle a également construit 183 abris pour déplacés à Garowe et 167 à Hargeisa et a terminé la construction de plus de 200 nouvelles habitations pour déplacés à Bossaso. Toutefois, du fait des conditions de sécurité, l'accès aux zones où se déroulent les projets demeure difficile.

77. Durant la période considérée, au titre de l'appui intégré à la préservation des moyens de subsistance ruraux, l'ONU a distribué dans huit districts des régions du moyen Shabelle, du bas Shabelle et du moyen Juba plus de 150 tonnes de graines de sésame à quelque 25 000 agriculteurs, ce qui devrait produire des revenus s'élevant à quelque 6 millions de dollars. Dans le moyen et le bas Shabelle, la remise en état des canaux et la distribution de kits de maraîchage ont bénéficié à 6 000 agriculteurs, et cinq projets à forte intensité de main d'œuvre exécutés dans le moyen et le bas Shabelle ont bénéficié à quelque 10 500 pauvres des milieux urbain et rural. En novembre, l'ONU a lancé une vaste campagne de vaccination et de traitement du bétail dans les régions de Sool, Sanaag, Mudug, Galgaduud et Hiran, le but étant d'améliorer l'état de santé de plus de 1,1 million d'animaux ayant souffert d'une longue période de sécheresse et de préserver les moyens de subsistance de quelque 280 000 pasteurs.

78. Pour réduire le danger que posent les mines pour la population civile du sud et du centre de la Somalie, le Service de la lutte antimines a formé des facilitateurs qui continuent de sensibiliser les membres des collectivités touchées, les éleveurs et les déplacés. En outre, 70 victimes ayant été signalées en 2009, le Service a continué d'établir des cartes des zones minées du sud et du centre de la Somalie. Dans le « Puntland » et le « Somaliland », le PNUD continue d'appuyer les centres de lutte antimines par l'intermédiaire de sept équipes de policiers spécialisés dans la neutralisation des explosifs. La lutte antimines continue d'être intégrée dans le cadre du PNUD pour la réduction de la violence armée et la sécurité des collectivités.

V. Observations et recommandations

79. Le Gouvernement fédéral de transition progresse dans des domaines extrêmement importants. Malgré les conditions difficiles et les attaques dont il fait sans arrêt l'objet, l'application de l'Accord de Djibouti s'est, dans l'ensemble, poursuivie. Les dirigeants de la Somalie se sont montrés déterminés à assurer le succès du processus de paix, notamment en transférant les institutions fédérales à Mogadiscio. Toutefois, les tentatives qui continuent d'être faites pour renverser le Gouvernement par des moyens violents et la poursuite des assassinats doivent rappeler

à la communauté internationale combien la situation est précaire. Il faudra un effort ciblé et coordonné du Gouvernement fédéral de transition et de la communauté internationale, en 2010, pour que se mettent en place les conditions politiques et les conditions de sécurité nécessaires pour que la transition puisse être menée à bien en 2011. J'engage le Gouvernement et la communauté internationale à entretenir la dynamique actuelle.

80. J'engage le Gouvernement fédéral de transition à rester déterminé à dialoguer et à rechercher activement toutes les occasions de parvenir à la réconciliation et à une paix durable. Je l'engage aussi à consolider et cimenter les accords et les alliances qui le lient à ses partenaires somaliens dans le pays. Je demande à tous les Somaliens qui ne participent pas au processus de paix de renoncer à la violence et de s'associer à la recherche de la paix et de la réconciliation, et exhorte les acteurs nationaux et internationaux à soutenir ce processus. Je condamne fermement l'attentat terroriste du 3 décembre. Une fois de plus, je tiens à présenter mes sincères condoléances aux familles des disparus et à témoigner ma sympathie aux blessés.

81. Pour que les progrès sur la voie de la paix se poursuivent, il faut que le Gouvernement fédéral de transition ait davantage de moyens d'asseoir son autorité, de relancer l'économie et d'assurer les services de base. Le Gouvernement doit faire preuve d'une détermination accrue dans ce domaine. S'il a adopté un budget et des mesures plus efficaces visant à accroître les recettes internes, il demeure largement dépendant de l'aide extérieure. Il devra disposer d'une aide vigoureuse et prévisible pour atteindre ses objectifs et mener à bien le processus d'élaboration de la constitution sur le mode consensuel. Jusqu'ici, il n'a reçu qu'une infime partie des contributions confirmées à Bruxelles. Je demande aux États Membres de verser d'urgence les contributions qu'ils ont annoncées. Même une aide modeste fera une grande différence dans la vie des Somaliens.

82. L'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM continuent de jouer un rôle clef dans la stabilisation de la Somalie. Je salue le courage de ces partenaires et les engage vivement à tenir le cap. En particulier, je rend hommage à l'AMISOM, qui continue de jouer un rôle essentiel dans des conditions difficiles. L'actuel mandat de la Mission prend fin en janvier 2010. J'invite le Conseil de sécurité à renouveler l'autorisation de déploiement de l'AMISOM, sous réserve de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je demande à la communauté internationale de se montrer plus prompte et plus fiable en ce qui concerne les ressources qu'elle fournit à la Mission. L'ONU continuera de fournir à l'AMISOM et au Siège de l'Union africaine l'appui qu'elle est chargée de leur apporter. Je demande à la communauté internationale d'appuyer activement l'AMISOM. Je tiens aussi à exprimer mes sincères remerciements à M. Nicolas Bwakira pour tout ce qu'il a accompli en tant que Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie.

83. La Somalie doit assurer sa propre sécurité et ses institutions de sécurité doivent devenir des corps professionnels. C'est là la pierre angulaire de la stratégie de stabilisation du pays dont l'objet est d'établir l'état de droit. La formation de forces de sécurité professionnelles est un élément crucial de la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti. J'engage tous les donateurs à se coordonner étroitement avec le Comité mixte de sécurité et le Bureau politique des Nations Unies en Somalie pour harmoniser les initiatives de formation. J'exhorte tous les partenaires à

envisager de fournir d'urgence des ressources suffisantes et prévisibles pour l'entretien des recrues qui ont achevé leur formation.

84. Je suis vivement préoccupé par la baisse considérable du volume des fonds dégagés pour l'aide humanitaire en 2009, ainsi que par les retards et les déséquilibres entre différents secteurs. S'ils ne reçoivent pas immédiatement des fonds de donateurs, l'ONU et ses partenaires ne pourront achever les activités prévues pour 2009 et les activités qui pourraient sauver des vies en 2010 devront être reportées. L'appel global pour la Somalie vise à réunir 700 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires du pays en 2010, ce qui représente une réduction de 17 % par rapport au montant de 2009. Sans ces fonds, l'ONU ne pourra répondre aux besoins urgents de 3,6 millions de Somaliens, ce qui pourrait déclencher des mouvements de population vers les pays voisins.

85. Je demeure profondément préoccupé par le fait que les civils sont les premières victimes du conflit. Les hommes et les femmes courageux qui acheminent l'aide humanitaire continuent d'avoir du mal à faire leur travail et à porter secours à ceux qui sont dans le besoin. Je demande une fois de plus à tous les combattants de respecter le droit international humanitaire et de permettre aux organismes humanitaires de se rendre auprès de ceux qui ont besoin d'aide. Nous devons aider les Somaliens à mettre fin à l'impunité et à remettre en place des institutions de promotion et de défense des droits de l'homme. Je me félicite que le Gouvernement fédéral de transition ait annoncé qu'il entendait ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et je l'invite à le faire dès que possible.

86. Le fait que les Somaliens aient peu de possibilités d'améliorer leur sort et de trouver des sources de revenu est sans aucun doute un facteur d'insécurité. La communauté internationale doit tout faire pour créer des possibilités d'emploi et des sources de revenus afin d'aider la Somalie à se remettre de 20 années de destruction. Je m'engage à envisager, entre autres, d'apporter une aide directe au Gouvernement fédéral de transition pour qu'il puisse commencer à répondre aux besoins fondamentaux de la population. L'ONU et ses partenaires s'emploient à organiser une conférence internationale sur le relèvement et le développement de la Somalie, pour lesquels les besoins sont énormes.

87. L'approche progressive en trois phases qu'a adoptée l'ONU, et qui est décrite dans mon rapport d'avril 2009, demeure valable. Les préparatifs relatifs à l'établissement d'une présence allégée de l'ONU se poursuivent, malgré les retards dus aux conditions de sécurité qui règnent à Mogadiscio. Je compte que cette présence contribuera de façon non négligeable à la stabilisation et consolidera le processus politique, et qu'une présence au « Somaliland » et au « Puntland » aidera à affronter d'autres défis locaux tels que la démocratisation et la lutte contre la piraterie. Après l'attentat-suicide dirigé contre le quartier général de l'AMISOM le 17 septembre 2009, l'ONU a donné la priorité, dans le cadre de l'appui logistique qu'elle apporte à la Mission, à la mise en œuvre de mesures de sécurité renforcées.

88. Une aide doit continuer d'être fournie à l'AMISOM et au Gouvernement fédéral de transition en vue de réduire le danger que posent, pour les soldats comme pour les civils, les restes de guerre et autres engins explosifs. Je recommande donc que la stratégie actuelle soit maintenue en 2010 et que les activités prescrites par le Conseil de sécurité se poursuivent. Je suivrai de près cette stratégie et me propose de faire rapport au Conseil en avril 2010.

89. L'actuel mandat du Bureau politique des Nations Unies en Somalie prend fin en décembre 2009. J'invite le Conseil de sécurité à autoriser la poursuite des activités prescrites pendant l'exercice biennal 2010-2011. Le Bureau continuera de fournir de bons offices, d'appuyer, sur le plan politique, les efforts visant à créer une paix durable et à ramener la stabilité en Somalie grâce à l'application de l'Accord de Djibouti, et de mobiliser les ressources et l'appui de la communauté internationale en faveur du relèvement immédiat et du développement économique à long terme de la Somalie.

90. Enfin, je tiens à exprimer mes profonds remerciements à mon Représentant spécial et à son Bureau pour la détermination avec laquelle ils continuent de promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie. Je salue aussi le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, l'Équipe de pays des Nations Unies et toutes les autres organisations qui travaillent dans le pays dans des conditions difficiles, ainsi que leur personnel. Je demande aux Somaliens et aux États Membres de continuer à coopérer avec mon Représentant spécial et à lui apporter un appui sans faille.
